

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2014
Rapporteur :
Madame Valérie GACOGNE**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014
(accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarifs municipaux 2015

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'adopter les tarifs ci-annexés pour 2015 ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions d'occupation et d'utilisation des équipements municipaux à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET